



COMPAGNIE NATIONALE
DES ARCHITECTES EXPERTS
PRÈS LES JURIDICTIONS
JUDICIAIRES ET ADMINISTRATIVES

SIÈGE SOCIAL :

10 RUE DU DÉBARCADÈRE
75852 PARIS CEDEX 17

www.cnaejja.org

PARIS, le 29 Mars 2010

A l'attention des membres de la
Compagnie Nationale des Architectes Experts

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Convocation pour le 16 Avril 2010

Chère Consœur, Cher Confrère,
Etant donné que le quorum n'a pas été atteint lors de l'AG du 19/03/2010,
vous êtes priés d'assister à l'Assemblée Générale du CNAE-J.J.A qui se tiendra le :

VENDREDI 16 AVRIL 2010 A 10 H 00
Salle 460 – 4^{ème} étage
A LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DU BÂTIMENT
10, rue du Débarcadère
75017 PARIS

Métro : Argentine et Porte Maillot

Parkings : Porte Maillot et rue Brunet (rue donnant sur la place Saint Ferdinand)

OU VOTER PAR CORRESPONDANCE

Ordre du Jour :

- 1/ Rapport moral du Président Henri BENSOUSSAN, ci-joint. Vote sur ce point
- 2/ Rapport du Trésorier Dany BROQUET, ci-joint. Vote sur ce point
- 3/ Vote sur la cotisation 2010 : 50 € pour membre actif, 20 € pour membre honoraire
*NOTA : Cotisation actuelle 20 € membre dont 17,50 € sont reversés au CNCEJ(Reste 2,50€)
10 € honoraire dont 8,75 € sont reversés au CNCEJ(Reste 1,75€)*
- 4/ Point sur le site de la Compagnie par le Secrétaire Général Fabrice VICTOR
- 5/ Tour de table des vice-présidents
- 6/ Bilan de la formation permanente des Architectes Experts par Fabrice VICTOR
- 7/ Organisation du Colloque CNAE JJA Avril/Mai 2011
- 8/ Questions diverses
- 9/ Fixation de la prochaine assemblée générale de la CNAE JJA avant le 30 juin 2011.


Le secrétaire Fabrice VICTOR

PS : Ci-joint le bulletin de vote par correspondance sur les 3 premiers points, doit être envoyé
au nom du **Président Henri Bensoussan**, à l'adresse suivante :

Conseil Nationale des Compagnies d'Experts de Justice
10, Rue du Débarcadère, 75852, PARIS Cedex 17

A l'attention de Madame MANRIQUE

Dans une **double enveloppe** avant le **14 Avril 2010**

- 1^{ère} enveloppe **portant le nom du votant**
- 2^{ème} enveloppe **neutre** contenant le bulletin de vote (aucun signe de reconnaissance ne sera admis) à introduire dans la 1^{ère} enveloppe